

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMMIGRATION—AUTORISATION PAR DÉCRET DU CONSEIL

Question n° 113—L'hon. M. Pickersgill:

1. Depuis le 21 juin 1957, a-t-on autorisé, par décrets du conseil, l'admission d'immigrants au Canada? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

2. Quel est le nom de la personne au Canada qui a fait une demande en faveur de chaque immigrant éventuel?

AMÉNAGEMENT DE ROUTES D'ACCÈS, EN ONTARIO

Question n° 339—M. Benidickson:

1. Depuis le 1^{er} juin 1957, la province d'Ontario a-t-elle fait des demandes précises d'aide financière pour l'aménagement de routes d'accès destinées à favoriser le développement des entreprises minières et du nord de la province, mais ne concernant pas la protection forestière, ni l'accès aux terrains de pique-nique?

2. Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quelles entreprises routières particulières le gouvernement de l'Ontario a-t-il demandé la participation financière fédérale?

OFFICIERS RAPPORTEURS REMPLACÉS

Question n° 345—M. Deschatelets:

1. A-t-on remplacé des officiers rapporteurs depuis le 10 juin dernier?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien dans chaque province?

DEMANDE DE DOCUMENTS

SAINT-JOSEPH-D'ALMA—SERVICE DE LIVRAISON DU COURRIER

Demande n° 49—M. Gauthier (Lac-St-Jean):

Copie de toute correspondance ou autres documents échangés depuis le 1^{er} janvier 1957 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et les autorités municipales de la ville d'Alma, relativement à l'établissement d'un service de livraison du courrier par facteurs dans les limites de la ville d'Alma (Saint-Joseph d'Alma), comté du Lac St-Jean, province de Québec.

(La motion est adoptée.)

LE COMMERCE

INTERPELLATION TOUCHANT UNE DÉCLARATION SYNDICALE SUR LES DROITS DE DOUANE QUI FRAPPENT LES MÉTAUX COMMUNS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Lui a-t-on signalé la déclaration du conseil exécutif du syndicat international des ouvriers des mines, des affineries et des fonderies, qui représente 100,000 ouvriers de l'industrie des métaux communs? Voici comment se lit en partie la déclaration:

Nous déclarons que l'établissement de barrières douanières entre les États-Unis et le Canada, pour

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

empêcher la libre circulation des métaux non ferreux, est contraire aux intérêts de nos membres. En conséquence, nous conseillons qu'aucune barrière douanière ne soit établie entre nos deux pays.

Le ministre signalerait-il cette importante déclaration à l'attention des autorités américaines?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): J'ai reçu de l'honorable député depuis mon arrivée à la Chambre ce matin copie de ce document qui porte le titre "Déclaration touchant les droits de douane". Rien de nouveau n'est indiqué dans tout cela. Notre Parlement a la maîtrise des droits de douane de notre pays. Pour ce qui est des droits de douane que les États-Unis décident d'imposer à l'importation des métaux non ferreux du Canada, il va de soi que c'est une question qui relève du gouvernement et du Congrès de ce pays. A cet égard toutefois, je répète ce que j'ai déjà dit bien des fois à la présente session: nous avons transmis des protestations énergiques et pressantes aux États-Unis contre toute décision de ce genre de leur part. Le gouvernement des États-Unis n'a pas laissé entrevoir dernièrement de programme définitif relativement à 1958, mais il connaît très bien l'opinion de notre pays là-dessus.

M. Byrne: J'aimerais poser une question complémentaire. Je suis sûr que le ministre ne se rend pas compte qu'il s'agit d'un nouvel événement, que les syndicats américains avaient exprimé à la commission des tarifs leur avis favorable aux droits de douane. A mon avis c'est un nouvel événement et je me demande si le ministre ne le signalerait pas au gouvernement des États-Unis.

LE PÉTROLE—À PROPOS D'UNE RÉPONSE VERBALE QUE LES ÉTATS-UNIS AURAIENT FAITE À LA NOTE RELATIVE AUX RESTRICTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Medicine-Hat m'a demandé hier, par une question consignée à la page 4087 du *hansard*, s'il était exact, comme l'affirmait une dépêche de l'agence Reuters publiée dans la *Gazette* d'hier matin, que les États-Unis avaient fait une réponse verbale à la note présentée par le Canada en protestation contre les restrictions aux importations de pétrole canadien aux États-Unis.

Je me suis renseigné, monsieur l'Orateur, et je puis assurer à la Chambre que cette déclaration de presse n'est nullement fondée. Aucune réponse, écrite ou orale, n'a encore été reçue du gouvernement des États-Unis.